

Wird diese Nachricht nicht richtig dargestellt, klicken Sie bitte [hier](#).

# PAC SYSTÈME MODULE



## POMPES À CHALEUR EFFICIENTES AVEC SYSTÈME

### Informations à l'intention des entreprises qui planifient et installent des pompes à chaleur Système-Module (PAC-SM)

Édition juin 2023

#### Calcul de la puissance de chauffage

##### L'outil Excel est remplacé par un outil en ligne

L'outil Excel, d'ailleurs très utilisé, est disponible depuis longtemps pour calculer la puissance de chauffage lors du remplacement d'un chauffage à énergie fossile par une pompe à chaleur.

Dans le cadre de l'intégration progressive de l'ensemble du processus, de l'établissement d'une offre à la conclusion d'un projet, l'outil Excel a été transformé en une application web en étroite collaboration avec Suissetec. Celle-ci est dès à présent disponible en allemand, en français et en italien.

L'application web peut être téléchargée sur le [site web du GSP](#) ou être consultée directement à l'adresse web <https://burner-replacement.suissetec.ch> ainsi que sur le [site web du PAC Système-module](#).

**Attention:** L'outil Excel actuel ne sera plus mis à jour. Il sera désactivé fin 2023 et ne sera plus accepté. À partir du 1er janvier 2024, seul le nouvel outil web sera disponible.

---

#### Raccordement de sondes géothermiques, certificat de soudage

Nous avons déjà évoqué précédemment les prescriptions de soudage en rapport avec les sondes géothermiques. Malheureusement, celles-ci sont encore trop peu respectées. C'est pourquoi nous nous permettons de faire un rappel à ce sujet. Dans le cahier de charges du PAC Système-module, il est stipulé que lors de l'utilisation de PAC sol/eau, l'entreprise de forage doit être titulaire du label de qualité pour les entreprises de forage. Il y est également stipulé que **les personnes qui effectuent les travaux de soudure pour le raccordement des sondes doivent être en possession d'un certificat de soudeur valable**. Cette prescription s'applique aux collaborateurs de toutes les entreprises qui soudent les raccords de sondes.

Cette prescription n'est pas respectée partout. Des incidents isolés nous sont signalés, qui sont dus à un manque de soin lors de la préparation des soudures ou au non-respect des directives du VKR ou du DVS. Ces défauts peuvent entraîner des coûts supplémentaires considérables, qui doivent très souvent être pris en charge par l'installateur. Il doit pouvoir prouver qu'il a suivi les prescriptions. S'il sous-traite le travail de soudage, il doit pouvoir prouver qu'il contrôle que l'entrepreneur respecte les prescriptions.

L'Association tubes et raccords en matières plastiques (VKR) propose des cours de base et de renouvellement pour l'obtention et le maintien du certificat de soudeur. Les cours sont annoncés sur le [site web du VKR](#) et du [GSP](#).

Suissetec a publié une fiche technique sur le raccordement des sondes géothermiques, qui résume les principales prescriptions. Elle peut être téléchargée sur le [site du PAC-SM](#).





L'installateur est souvent responsable lorsque le raccordement d'une sonde n'est pas en ordre et que celle-ci doit être réparée.

---

### L'isolation - un sujet récurrent

Nos contrôleurs ont également pour mission d'évaluer l'isolation des conduites. Malheureusement, nous constatons que très souvent, les isolations ne sont pas ou mal réalisées. Et ce, bien que l'installateur ait expressément déclaré dans sa demande de certificat qu'il avait réalisé les isolations "conformément aux prescriptions cantonales". **Il prend ainsi un engagement juridiquement !** Les isolations inexistantes ou insuffisantes sont actuellement considérées par le PAC Système-module comme un "défaut léger".

Cette pratique pourrait toutefois bientôt changer : Les cantons ont de plus en plus de mal à l'accepter et insistent sur le fait que l'isolation doit être conforme à la loi, faute de quoi les subventions ne seront plus versées, malgré la présence du certificat PAC-SM.

En collaboration avec les cantons, la direction de projet cherche des solutions pour évaluer la qualité de l'isolation lors de l'examen de la demande de certificat, sans que cela n'entraîne un surcroît de travail excessif pour les entreprises d'installation.

Nous vous informerons sur ce sujet dès que les solutions seront disponibles.

Suissetec a élaboré une fiche technique sur les isolations, qui peut être téléchargée [ici](#).



Pas d'isolation: Le canton exige la réparation du défaut



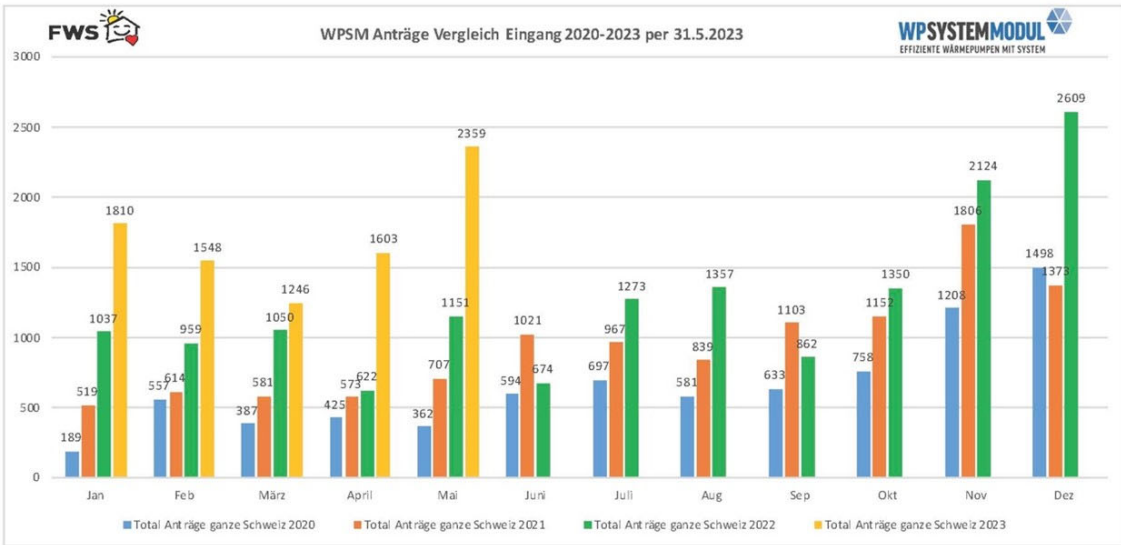
Isolation partielle: Le canton exige la réparation du défaut

---

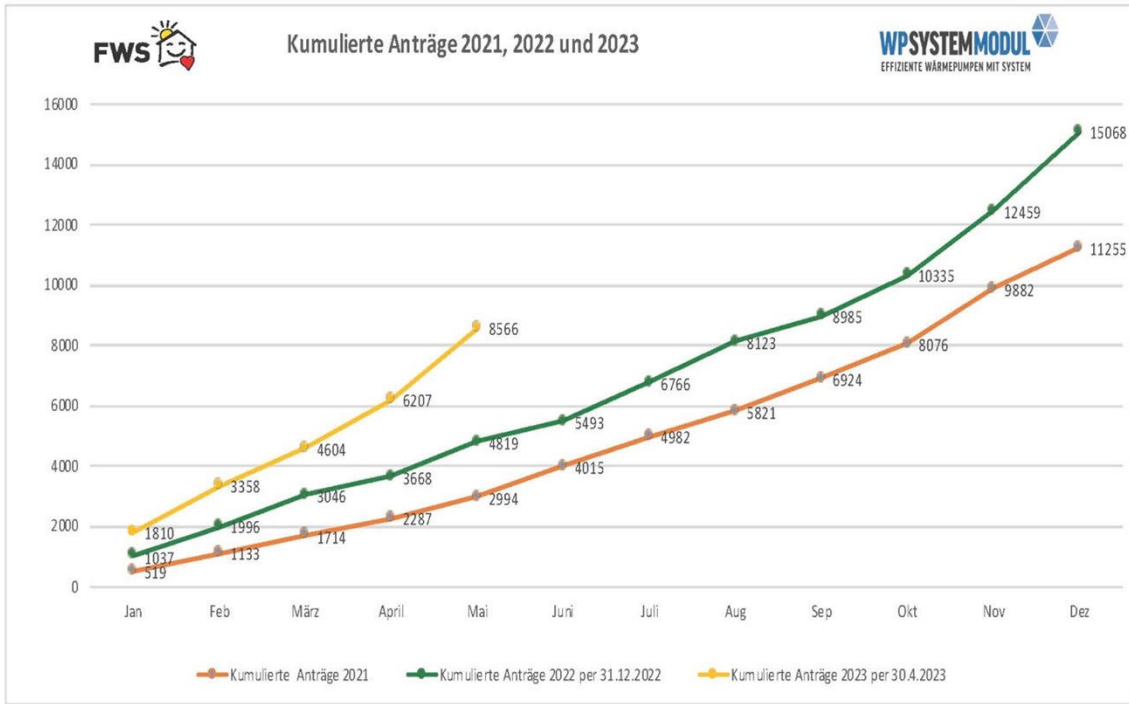
### Évolution du nombre de demandes de certificats

Le nombre de demandes de certificats délivrés continue d'augmenter fortement. Si environ 11'300 certificats ont été délivrés en 2021, plus de 15'000 demandes de certificats ont été examinées en 2022. Et la croissance ne fait que continuer : de janvier à fin mai 2023, un total d'environ 8'500 demandes ont été déposées. Nous n'avons atteint ce niveau en 2022 que vers la mi-septembre!

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre les capacités à disposition afin que le délai de traitement administratif et technique des demandes ne se rallonge pas.



5.6.2023 AD



05.06.2023 AD

Wenn Sie diese E-Mail (an: {EMAIL}) nicht mehr empfangen möchten, können Sie diese [hier](#) kostenlos abbestellen.

Fachvereinigung Wärmepumpen Schweiz FWS  
 Claudia Müller  
 Steinerstrasse 37  
 3006 Bern  
 Schweiz

031 350 40 65  
 info@fws.ch